

Convocation du **24/09/2024**
Publication le **04/10/2024**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **38**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **13_300924**

OBJET : CULTURE,
EVENEMENTS CULTURELS
ET PATRIMOINE

Approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public et exonération des libraires de la part variable dans le cadre de Grains de Sel, festival du livre et de la parole d'enfant.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_13-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



Délibération n°13_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Madame Geneviève MORFIN rapporte :

Dans le cadre du festival Grains de Sel, Festival du livre et de la parole d'enfant, la Commune met à disposition des librairies partenaires, le domaine public ci-après désigné : Espace des libertés, salle Stéphane HESSEL, d'une superficie totale de 694 m².

La seule activité de vente autorisée est la vente de documents en rapport avec les thèmes développés pour le festival Grains de Sel.

Les mises à disposition sont consenties et acceptées moyennant le versement d'une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable.

La redevance pour l'occupation du domaine public est fixée pour un montant forfaitaire de 250 euros (Deux cent cinquante euros) par libraire.

Toutefois, en soutien aux acteurs économiques du monde du livre et notamment de la littérature jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite exonérer une fois de plus pour cette édition, les libraires de la part variable soit 10% de réversion du chiffre d'affaires.

Cette délibération propose d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public et de reconduire l'exonération de la part variable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.2213-6 du Code général des Collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du festival Grains de Sel est la valorisation de la littérature jeunesse au travers de ceux qui l'imaginent, la créent ou la diffusent,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le montant de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du festival Grains de Sel 2024 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER l'exonération de la partie variable de la redevance d'occupation du domaine public pour l'édition 2024 du festival Grains de Sel.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_13-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_13-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024

